

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 7 octobre 2019 à 19h30.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillers suivants : François Lupien, Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Éric Allard, Maureen Landry et Karina Poudrier.

Formant quorum sous la présidence du maire Stéphane Dionne, est également présente Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière. Aussi présent Gaby Tessier, inspecteur municipal.

***À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.*

1. OUVERTURE, PRÉSENCE ET BIENVENUE;

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

Il est proposé par Eric Allard, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le point 10.3 Accotement Chemin des Serres et Quatre-Saisons

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du conseil

Le lundi 7 octobre 2019 19h30

2019.184

1. Ouverture, présences et bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de septembre 2019 ;
4. Dépôt de la correspondance ;
5. Adoption des comptes à payer et transferts ;
6. Période de questions ;
7. Demande des citoyens et autres ;

8. Administration ;
 - 8.1 Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien des routes locales ;
 - 8.2 Sygem – Permis et transmission ;
 - 8.3 Infotech – commande papeterie 2020 ;
 - 8.4 Usage dérogatoire – location chalet;

9. Incendie et sécurité publique ;
 - 9.1 Facture au 31 août 2019
 - 9.2 Demande subvention – formation pompiers;
 - 9.3 Entente échange locaux – mesure d'urgence;

10. Voirie et Urbanismes ;
 - 10.1 Déneigement chemin du Pont Mitchell – David Beauchemin 450\$ au lieu de 430\$;
 - 10.2 Achat pneus ;

11. Loisirs ;
 - 11.1 Bibliothèque ;
 - 11.1.1 Dépôt du procès-verbal;
 - 11.1.2 Budget 2020;
 - 11.1.3 Compensation Coordinatrice et adjointe;

12. Hygiène du milieu ;
 - 12.1 Régie inter municipale de gestion des déchets du Bas St-François ;

13. Varia ;
14. Dépôt et rapport des comités;
15. Période de questions;
16. Levée de l'assemblée.

2019.185

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par François Lupien et résolu d'adopter le procès-verbal de septembre 2019 tel que rédigé.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

4. CORRESPONDANCE ;

Le maire fait la lecture de la correspondance.

2019.186

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS ;

Considérant les déboursés en date du 7 octobre 2019, déboursés effectués durant le mois :

Comptes payés durant le mois et au 7 octobre 2019:

#	Fournisseurs (description).....	montant
	Salaires (septembre 2019).....	10 233.41\$
8896	annulé	
8897	Municipalité Village NDBC (incendie juillet)	7 721.36\$
8898	Les entreprises Delormes (retenue travaux 2018).....	9 165.24\$
8899	La fondation Médiale Jean Pierre Despins (don).....	100.00\$

Comptes à payer au 9 septembre 2019:

#	Fournisseurs (description).....	montant
8900	Daniel Dufort (dépenses congrès).....	390.59\$
8901	Marie-Lyne Landry (dépenses congrès).....	88.79\$
8902	Therrien Couture s.e.n.c.r (honoraire avocat)	902.98\$
8903	MRC Drummond (quote-part 2019 Octobre).....	5 692.74\$
8904	Mun. Village N.D.Bon-Conseil (bibliothèque)	670.77\$
8905	Petite caisse (eau, lait etc...).....	83.10\$
8906	R.G.M.R. Bas St-François (quote-part 2019, octobre).....	7 790.00\$
8907	2313-7771 Québec Inc. (abonnement annuel).....	160.97\$
8908	Supérieur propane (crédit payé 2X)	572.95\$
8909	Thomas Caya (1982) Inc. (peinture parc école).....	73.41\$
8910	Xerox Canada Ltée (photocopie).....	41.06\$
8911	T.J. d'Eau (tonte de pelouse)	1 207.25\$
8912	Hélène Ducharme (ménage hôtel de ville)	240.00\$
8913	Gaby Tessier (dépense papier brun).....	22.31\$
8914	WSP Canada Inc. (Ingénieur ponceau Jean Beauchesne).....	3 008.26\$
8915	Télus (Déneigement GPS)	36.26\$
8916	Excavation Tourville (ponceau 9 ^e rang Simpson)	42 884.47\$
8917	CN (passage à niveau).....	527.00\$
8918	GGL (location laser)	50.59\$
8919	Stéphane Dionne (remboursement dépenses congrès)	504.06\$
8920	Thomas Carya (peinture).....	10.11\$
8921	Xerox (photocopies)	85.11\$
8922	Éric Allard (remboursement dépenses congrès).....	183.55\$
8923	SCU (urbanisme).....	868.06\$
8924	L'Union vie (assurance collective).....	845.73\$
8925	Ministre du Revenu du Québec (retenue salaires septembre).....	2 393.59\$
8926	Receveur générale du Canada (retenue salaires septembre)	865.90\$

ACCÈS D

	Hydro Québec (luminaires).....	65.06\$
	Hydro Québec (hôtel de ville)	482.56\$
	Bell Mobilité (cellulaires)	36.62\$

VISA 31-08-2019

	Gaby Tessier (essence, poste).....	239.91\$
--	------------------------------------	----------

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu d'accepter les déboursés pour un total de 98 243.77\$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l'inspecteur Gaby Tessier en référence au règlement de délégation de pouvoir.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

La parole est accordée aux gens présents dans la salle.

7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES ;

8. ADMINISTRATION ;

8.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET D'ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES ;

2019.187

Considérant que la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321a été dûment rempli;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu à l'unanimité et adopté que le conseil de la Municipalité Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil approuve les dépenses d'un montant de 16 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.2 SYGEM –PERMIS ET TRANSMISSION :

2019.188

Considérant que la MRC Drummond désire maintenant recevoir les permis de façon électronique;

Considérant l'offre de service d'infotech pour l'achat du module de permis, transmission, et module de facturation en lien avec la comptabilité au montant de 4 150\$;

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'autoriser l'achat du logiciel et de répartir la dépense sur les 2 prochaines années soit 50% au budget 2020 et 50% au budget 2021;

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.3 INFOTECH –COMMANDE PAPETERIE 2020

2019.189

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de procéder à la commande de formulaires de comptes de taxes, chèque et enveloppes pour l'année 2020 au coût de 1 149.75\$. Qu'un acompte de 50% soit autorisé afin de profiter du 10% de compte de taxe supplémentaire.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.4 USAGE DÉROGATOIRE – LOCATION CHALET:

2019.190

ATTENDU QU'à la suite d'informations obtenues, l'inspecteur en bâtiment de la Municipalité a constaté un usage dérogatoire sur l'immeuble connu comme étant le lot 4 647 832 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, portant l'adresse civique 4100, Chemin du Pont-Mitchell, soit la location de la propriété pour des périodes inférieures à 31 jours;

ATTENDU QUE cet immeuble est situé en zone ID 14;

ATTENDU l'envoi d'un avis au propriétaire de cet immeuble l'informant de cesser cet usage dérogatoire ;

ATTENDU QUE le propriétaire n'a jamais obtempéré aux demandes de la Municipalité de cesser cet usage dérogatoire ;

ATTENDU les dispositions des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU les dispositions pertinentes de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité ;

POUR TOUTES CES RAISONS, IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Landry, **APPUYÉ PAR** Daniel Dufort **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse mandate ses procureurs, *Therrien Couture s.e.n.c.r.l.*, afin de transmettre une mise en demeure au propriétaire ou occupant du lot numéro 4 647 832, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, portant l'adresse civique 4100, Chemin du Pont-Mitchell, afin d'enjoindre à ce propriétaire ou occupant, dans un délai de 30 jours suivant la réception de la mise en demeure, de cesser l'usage dérogatoire qui est fait à cet endroit et qu'il retire de tout site internet les annonces relatives à la location de cet immeuble;

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse mandate ses procureurs, *Therrien Couture s.e.n.c.r.l.*, afin d'entreprendre contre le propriétaire ou occupant du lot numéro 4 647 832, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, portant l'adresse civique 4100, Chemin du Pont-Mitchell, en cas de défaut par lui de se conformer à la mise en demeure, toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure pour lui enjoindre de cesser l'usage dérogatoire qui est fait à cet endroit, de retirer de tout site internet les annonces reliées à la location de cet immeuble et pour autoriser la Municipalité qu'à défaut par ce propriétaire ou occupant d'obtempérer dans le délai prescrit par la Cour supérieure, la Municipalité pourra elle-même entreprendre les mesures requises aux frais du propriétaire ou occupant, ces frais étant assimilés à des taxes foncières et recouvrables de la même façon.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE :

9.1 FACTURE AU 31 AOÛT 2019:

2019.191

Considérant la facture incendie au 31 août 2019 au coût de 8 922.05\$

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Francois Lupien et résolu d'autoriser le paiement des factures incendie d'août 2019 au montant total de 8 922.05\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.2 DEMANDE SUBVENTION – FORMATION POMPIERS;

2019.192

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Drummond en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Marie-Lyne Landry de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.3 ENTENTE ÉCHANGE LOCAUX – MESURE D'URGENCE ;

2019.193

Considérant que dans le cadre du plan de mesure d'urgence la municipalité doit adopter son plan de sécurité civile ;

Considérant qu'un local de coordination et un local de coordination substitut doivent être envisagés ;

Considérant qu'un local d'hébergement et un local d'hébergement substitut doivent être envisagés ;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu que le centre de coordination sera à notre hôtel de ville et que le centre de coordination substitut à l'hôtel de ville de la Municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults;

il est également résolu que le centre d'hébergement sera à la salle la Pente douce et le centre d'hébergement, substitut sera au centre communautaire de Sainte-Brigitte-des-Saults;

De mettre à disposition notre hôtel de ville à la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults comme substitut si celui-ci est disponible.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer une entente d'échange de locaux avec la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults et de conclure une entente afin d'établir la salle La pente Douce comme centre d'hébergement pour notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10. VOIRIE ET URBANISME :

10.1 DÉNEIGEMENT CHEMIN PONT MITCHELL –DAVID BEAUCHEMIN 450\$ AU LIEU DE 430\$;

2019.194

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par François Lupien et résolu d'autoriser un montant de 450\$ plus taxes à Monsieur David Beauchemin afin qu'il effectue le déneigement pour la saison 2019-2020 du bout de rue chemin du Pont Mitchell.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.2 ACHAT PNEUS

2019.195

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'autoriser un montant de 1000\$ plus taxes afin d'acheter 4 pneus pour la camionnette au garage Martin Allard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.3 SÉCURITÉ CHEMIN DES SERRES ET CHEMIN QUATRE-SAISONS:

2019.196

Considérant la démolition du viaduc par le Ministère des Transports sur le 9^e rang de Wendover suite à un accident impliquant un fardier ;

Considérant que par la suite de cet accident la circulation a beaucoup augmentée sur le Chemin des Serres et Chemin Quatre-Saisons ;

Considérant qu'à plusieurs reprises des gens nous ont fait part de leurs constatations du danger de ces deux chemins d'accès ;

Considérant que la municipalité désire améliorer certains éléments afin d'augmenter la sécurité des usagers ;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser un montant de 5000 \$ afin de rendre le chemin des Serres et Chemin Quatre-Saisons plus sécuritaire pour les usagers. Notamment, en réalisant les travaux suivants :

- recharger l'accotements par endroit
- refaire le lignage
- couper les arbres dans la courbe du Chemin Quatre-Saisons ;
- couper le phragmite dans la courbe du Chemin des Serres ;

Il est également résolu de demander un remboursement de ces frais au Ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11 LOISIRS :

11.1 BIBLIOTHÈQUE DEPOT RAPPORT;

11.1.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL

Dépôt du procès-verbal du comité bibliothèque tenu le 30 septembre 2019.

11.1.2 BUDGET 2020

2019.197

Considérant la recommandation du comité bibliothèque en date du 30 septembre 2019;

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2020 pour la bibliothèque telles que présentées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11.1.3 COMPENSATION COORDONNATRICE ET ADJOINTE

2019.198

Étant donné la recommandation du comité bibliothèque en date du 30 septembre 2019;

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'autoriser la compensation de la coordonnatrice et de l'adjointe pour la bibliothèque comme suit pour 2020: coordonnatrice 142.48\$ par semaine et adjointe 48.88\$ par semaine

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

12. HYGIÈNE DU MILIEU :

12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS SAINT-FRANÇOIS;

Rapport de comité

13. VARIA;

DEMANDE AGROPUR;

L'usine nous a adressé une demande afin de partager notre base de données de son plan de mesure d'urgence. Nous allons faire des vérifications sur la faisabilité et leur répondre dans un prochain conseil.

14. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS :

Chaque membre du conseil fait un compte rendu de ses comités.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période est accordée aux gens dans la salle;

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

2019.199

Il est proposé par Maureen Landry et résolu de lever l'assemblée à 20h45

Stéphane Dionne
Maire

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / secrétaire-trésorière